

Groupe de travail « Oiseaux et Usages » du site Natura 2000

ZPS Littoral seino marin

Fécamp, le 6 décembre 2019

14h – 17h45

Ordre du jour :

- 1) Résumé et rappel de la démarche
- 2) TOME 1 : Etat des lieux du patrimoine naturel : mise à jour
- 3) TOME 2 : Etat des lieux des activités : présentation du diagnostic de la pêche professionnelle et mise à jour
- 4) Prochaines étapes
- 5) Atelier : Définir les Objectifs à Long Terme

1) Rappel de la démarche et résumé

Ouverture par la DREAL Normandie du Groupe de Travail et remerciements adressés aux participants pour leur présence.

L'objectif de ce GT commun « Oiseaux et « Usages » est de faire un point sur l'état d'avancement de la rédaction des TOMES 1 et 2 du Document d'Objectifs (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Littoral Seino-marin ».

Pour le TOME 1 : prise en compte des remarques faites au précédent GT, présentation des résultats de la hiérarchisation des oiseaux nicheurs (issus du rapport GONm - 2019) et de la cartographie des enjeux.

Pour le TOME 2 : prise en compte des remarques faites au précédent GT, ajout de nouvelles activités sur la zone étudiée et présentation du diagnostic de la pêche professionnelle.

Aussi, il a été proposé de réfléchir aux Objectifs à Long Terme sous la forme d'un atelier. Chaque participant était invité à réfléchir sur ces aspects de manière individuelle puis dans un second temps en groupe. Les résultats de cet atelier vont permettre aux agents de l'AFB de mieux considérer les attentes et les objectifs de chacun dans le cadre de travail Natura 2000.

Rappel concernant la ZPS Littoral Seino-marin : superficie, territoire, acteurs, enjeux, patrimoine naturel, activités humaines et situation par rapport aux autres aires marines protégées en Manche-Mer du Nord. L'Agence Française pour la Biodiversité* évoque rapidement d'autres aspects importants de la ZPS.

**Depuis le 1^{er} Janvier 2020, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) s'associent pour former un nouvel établissement public : l'Office Français de la Biodiversité.*

2) TOME 1 : Etat des lieux du patrimoine naturel

L'AFB présente l'état d'avancement du premier tome du DOCOB. Certaines parties sont finalisées, d'autres non. Ces dernières vont faire l'objet d'une attention particulière lors de ce GT.

Bilan des connaissances sur les oiseaux nicheurs

Le rapport du GONm « Actualisation des effectifs d'oiseaux marins nicheurs et faucon pèlerin – Saison 2019 » a été reçu et analysé par l'AFB. Il permet de connaître les effectifs des huit espèces nichant au niveau de la ZPS en 2019. Ces résultats sont présentés.

Globalement, **une baisse générale des populations nicheuses est constatée depuis plusieurs années sur ce site** (parfois à long terme, parfois à court terme), **sauf pour le faucon pèlerin** qui possède des effectifs en légère hausse. Les autres oiseaux marins nicheurs de la zone ont des effectifs en baisse, à l'instar du goéland argenté qui a vu sa population nicheuse divisée par cinq sur la ZPS. Il n'y a plus qu'un seul couple nicheur de goéland brun sur 70 km de littoral. La mouette tridactyle est en baisse à long terme. Le fulmar boréal est en hausse depuis 2006 mais néanmoins en baisse à long terme depuis le début des comptages en 1988. Les effectifs nicheurs de goéland marin, de cormoran huppé et de grand cormoran sont en baisse depuis 2009. Un tableau récapitulatif montrant l'importance de la ZPS pour ces espèces est présenté. Un site naturel (par exemple la ZPS littoral Seino-marin) est dit d'importance nationale quand il abrite au moins 1% de la population française de l'espèce (ici les populations d'oiseaux nicheurs). **La ZPS est d'importance nationale pour trois espèces nicheuses : le goéland argenté, la mouette tridactyle et le fulmar boréal ; d'importance régionale pour ces 3 espèces et le Grand Cormoran.**

Le GONm précise que pour le fulmar, l'essentiel de population normande se trouve dans ce site

Un représentant de la chasse (FDC 76) s'interroge sur l'état des populations de goélands argentés et de grands cormorans. Il est bien précisé qu'il s'agit ici de l'état des populations sauvages.

Il s'interroge également sur l'aire de répartition du Fulmar qui lui semblait être plus au Nord (Spitzberg). Le GONm informe que la France est la limite Sud de cette aire de répartition et précise qu'avec le réchauffement et l'alimentation, les populations vont se déplacer vers le Nord. Aujourd'hui, ce phénomène est plus visible pour les mouettes tridactyles pour lesquelles les populations diminuent au Cap Fagnet (dans le site) et à Saint-Pierre-du-Mont (dans le site Falaise du Bessin - Calvados)

Hierarchisation des enjeux : nouveaux seuils et présentation des résultats nicheurs

Une nouvelle note du GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins) datant de Mars 2019 été prise en considération dans l'interprétation des résultats de la méthode de hiérarchisation. Ainsi, **les enjeux** (espèces ou groupes d'espèces) **sont maintenant répartis en trois classes et non plus en quatre classes** comme précédemment. Le calcul reste le même. Les résultats, pour les hivernants, sont donc les suivants:

Enjeux HIVERNANTS		
Enjeu Majeur	[10 – 6]	Mouette pygmée, Plongeon indéterminé
Enjeu Fort] 6 – 4]	Goéland marin, Grèbe huppé, Mouette tridactyle, Plongeon catmarin, Guillemot de Troil, Goéland argenté, Grèbe esclavon, Fulmar boréal, Grèbe jougris, Plongeon arctique
Enjeu Moyen] 4 – 1 [Alcidé indéterminé, Cormoran indéterminé, Cormoran huppé, Goéland brun, Sterne caugék, Grand cormoran, Faucon pèlerin, Fou de Bassan, Harle huppé, Pingouin torda
Enjeu Faible	1	Grand labbe, Macreuse noire, Mouette mélanocéphale, Oie Cendrée, Tadome de Belon

Enjeux HIVERNANTS (ZPS)		
Enjeu Fort	4 - 10	goéland argenté, goéland marin, grèbe huppé, grèbe esclavon, mouette tridactyle, mouette pygmée, plongeurs (plongeon arctique, plongeon catmarin), fulmar boréal
Enjeu Moyen	2 - 4	grand cormoran, fou de Bassan
Enjeu Secondaire	1 - 2	alcidés (guillemot de Troil et pingouin torda), cormoran huppé, goéland brun, grand labbe, macreuse noire, mouette mélanocéphale, sterne caugék, tadome de Belon

Les résultats avec ces nouveaux seuils sont plus ou moins similaires pour les enjeux hivernants. La hiérarchisation des enjeux nicheurs est ensuite présentée :

Enjeux NICHEURS (ZPS)		
Enjeu Fort	4 - 10	goéland argenté, fulmar boréal, mouette tridactyle
Enjeu Moyen	2 - 4	
Enjeu Secondaire	1 - 2	goéland marin, goéland brun, faucon pèlerin, grand cormoran, cormoran huppé

On distingue alors trois « enjeux forts » : la mouette tridactyle (6.25), le fulmar boréal (7.5) et le goéland argenté (5), et cinq « enjeux secondaires » : le goéland marin, le goéland brun, le faucon pèlerin, le grand cormoran et le cormoran huppé. Il n'y a pas d' « enjeux moyens ».

La présentation de ces résultats suscite des interrogations d'un représentant de la fédération de chasse. Le classement en « enjeu fort » du goéland argenté est pour lui exagéré quant à la vue des populations urbaines, qui s'agrandissent rapidement. Le grand cormoran, présent en grand nombre dans la vallée de la Durdent, n'est également pas à considérer comme étant un enjeu sur la zone. Il partage donc son désaccord avec ce classement.

Le GONm et l'AFB répondent conjointement que l'on parle ici des populations nicheuses « sauvages » (qui nichent au niveau des falaises) de goéland argenté, qui ne sont pas les mêmes que les populations urbaines (qui nichent dans les agglomérations). Les comptages sont formels. Le GONm précise qu'il est vrai que les populations urbaines semblent croître, malgré les campagnes de stérilisations organisées dans de nombreuses villes, ce qui n'est pas, rappelons-le, le cas des

populations « sauvages ». Le grand cormoran voit aussi ses effectifs sur le littoral baisser d'année en année. Il peut cependant se rassembler non loin des côtes, comme c'est probablement le cas dans la vallée de la Durdent. Cette chute généralisée, explique le GONm, peut être due à la baisse du succès reproducteur (pour les populations sauvages) et au manque de nourriture ou à d'autres causes. Les connaissances sont malheureusement insuffisantes pour cibler un facteur plus qu'un autre. La diminution pour les cormorans coïncide également avec la chute de la falaise.

Les « fiches espèces » spécifiques aux nicheurs sont présentées. Elles sont produites sur le même modèle que les « fiches espèces » des enjeux hivernants qui ont été présentées lors du précédent GT.

Présentation des cartes de répartitions des enjeux hivernants et nicheurs

Hivernants :

Une explication est fournie par l'AFB sur la carte des enjeux hivernants. **On retrouve deux informations principales : le nombre d'observations d'individus cumulées lors des comptages**, sous la forme de cercles proportionnels (2006 à 2018) **et les écarts types**, représentées par un gradient de rouge. L'écart type renseigne sur la variation des effectifs observés d'une année à l'autre et par secteur.

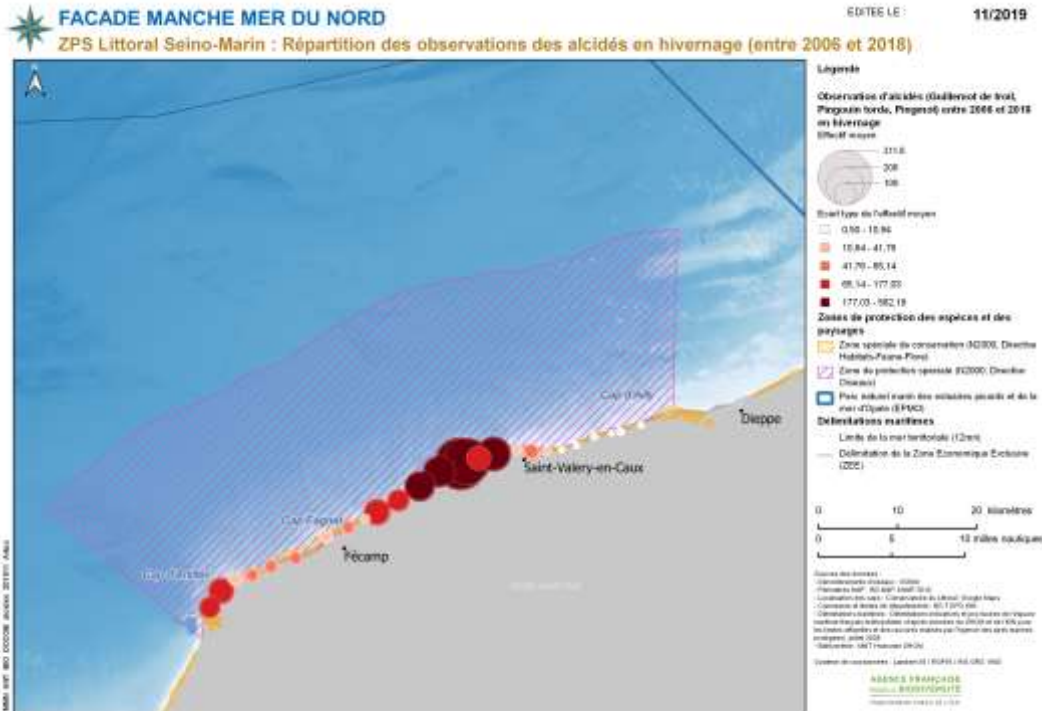
Cette méthode interroge le représentant de la FNE, qui ne voit pas l'intérêt de représenter l'écart type. Ces variations d'observations sont inhérentes aux populations elles-mêmes de ces oiseaux hivernants. De plus, la carte des hivernants lui semble compliquée à lire sans explication. Il faut dans l'idéal faire plus simple.

Il ajoute que la sémiologie n'est pas intuitive : le gradient de rouge est pour lui synonyme d'effectifs observés (plus visibles que les cercles proportionnels). Plusieurs membres du GT s'accordent sur ce point. La FNE propose de viser plutôt l'abondance et la densité pour illustrer un suivi des comptages. Elle demande à réfléchir à une autre représentation de la carte.

L'AFB répond que cette carte peut être reconsidérée, notamment au niveau sémiologique. Concernant l'écart type, elle précise que cette information permet de mettre en évidence la grande variabilité des effectifs observés au cours des années et par secteur. Sans les écarts types, les années d'observations exceptionnelles passeront inaperçues dans la carte. Cette information a été retenue car passant pour plus simple à interpréter que le Percentile 90 par exemple.

L'AFB rappelle qu'ici, les cercles proportionnels correspondent au nombre d'oiseaux observés et non aux effectifs véritablement présent sur la ZPS. Effectivement, de nombreux oiseaux marins, comme les alcidés, sont pélagiques et il est donc impossible de comptabiliser tous les individus présents dans la ZPS, car la plupart ne sont pas visibles (trop au large). Le comptage des hivernants n'est donc qu'indicatif des populations. Il faut donc interpréter ces résultats avec prudence.

Le graphique, qui accompagne les cartes des oiseaux hivernants, pourrait permettre à lui seul de prendre en considération ces variations d'effectifs observés, ce qui permettrait de supprimer l'information sur l'écart type. Cette dernière option est finalement adoptée : les cartes seront retouchées en retirant l'information sur l'écart type et les couleurs seront revues. L'histogramme est conservé.



Nicheurs :

La carte des nicheurs se base sur le comptage de 2019. Elle représente le nombre de couples par secteur. Elle ne suscite pas d'interrogation particulière. L'exemple donné est le fulmar boréal. Un graphique accompagne la carte, et représente le nombre de couples par secteur. Il est possible de le supprimer si les informations complémentaires apportées (histogramme) ne semblent pas nécessaires. Cette option est également adoptée.

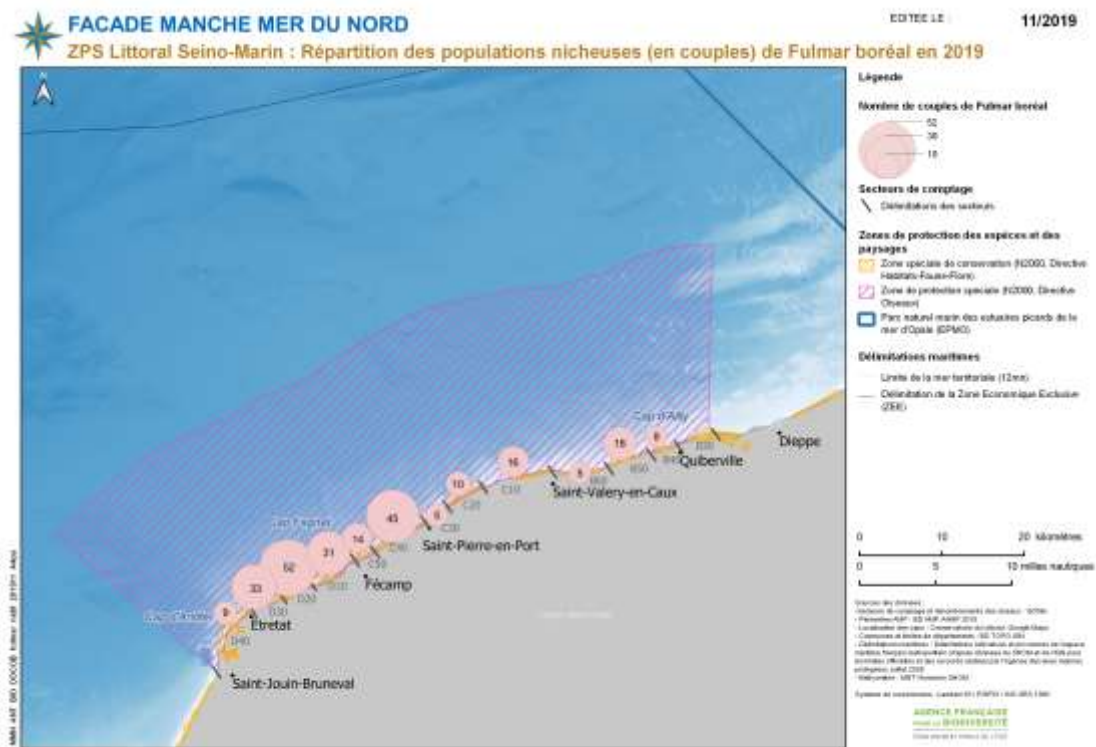
Le CSRPN s'interroge ensuite sur les capacités d'accueil des falaises : peut-on les caractériser et existe-t-il des facteurs d'influence sur ces potentialités pour lesquelles nous avons un levier d'action ? Le GONm répond qu'il est très difficile d'évaluer les potentialités d'accueil des falaises. Certaines zones paraissent tout à fait propices (cavités, pelouses inaccessibles, corniches) mais sont inoccupées tandis que d'autres, pourtant peu engageantes sont colonisées par les oiseaux nicheurs. L'hypothèse de la prédation est évoquée, pour les nids situés sur le cordon de galets et en hauteur, de manière minoritaire. La submersion marine, est, comme le souligne certains membres, aussi à prendre en considération. Le manque de connaissance est ici encore un frein.

Un membre de la FDC 76 s'interroge sur la potentielle prédation par les faucons pèlerin et les rapaces nocturnes. Le GONm répond que les chouettes et hiboux sont à écarter, en revanche les faucons pèlerins peuvent effectivement amener un stress répétés chez les oiseaux nicheurs, allant jusqu'à potentiellement, l'abandon de certains secteurs. Cette situation est cependant très localisée et ne peut expliquer de toute manière la baisse générale des effectifs.

Le représentant de la FNE revient sur le cas du fulmar boréal : comment se situe la ZPS en termes de représentativité ? Les effectifs sont-ils important vis-à-vis du reste de la France et de la région normande ? Le GONm répond qu'une grande part de la population régionale niche ici. Au niveau national, la zone Natura 2000 représente 28% des effectifs nicheurs (33% en 2009), mais la population est en baisse. A l'échelle de la façade, la tendance est stable. Ailleurs, en Bretagne par exemple, elle est aussi en baisse, comme chez nos voisins d'outre-manche. Le fulmar est d'ailleurs ici (en France) dans sa limite sud d'aire de répartition. L'espèce ne niche pas en Belgique ni en Hollande (pas de falaises propices), mais plutôt dans les îles anglo-saxonnes et jusqu'aux Svalbard. Le

réchauffement climatique est inquiétant pour les populations normandes et françaises de manière générale. La FNE souligne que c'est probablement une des causes de la grande variabilité des effectifs observés durant les comptages des hivernants.

La discussion permet de constater la **même situation pour la mouette tridactyle**, aussi en limite sud d'aire de répartition. Le GONm et l'AFB cite conjointement le dernier rapport sur le recensement des colonies de mouettes tridactyles dans la partie nord de la France, qui met en avant un abandon progressif des sites de nidifications plus au sud (cette espèce a niché, au maximum en Bretagne) au profit de sites plus septentrionaux. Les Hauts-de-France accueillent d'ailleurs plus de 70% de la population nicheuse française, alors que les zones propices sont plutôt restreintes dans cette région. La plus grosse colonie, comme le précise le GONm, est située au port de Boulogne, dans une zone urbaine (environ 2 500 individus. Le représentant de l'association ornithologique précise également que **le réchauffement climatique** ne contribue pas directement à la remontée des populations de cette espèce vers le Nord mais **influe plutôt de manière indirecte**, ce qui se répercute sur les mouettes tridactyles (remontée des stocks de nourriture, ect...). Cette remontée est liée à une multitude de facteurs, et il est **très difficile d'en connaître les causes exactes**.



Synthèse des pressions et menaces

Une mise à jour du tableau « synthèse des pressions et menaces » du TOME 1 est présentée. Les grandes lignes sont expliquées : couleurs, choix binaire (potentielles, avérées), pressions prises en compte... **L'objectif de ce tableau est de présenter les pressions qui peuvent impacter les oiseaux, sans pour autant que cela soit démontré sur le site** : on distingue alors les « pressions potentielles » des « pressions avérées ». Par manque d'études, et complexité de celles-ci, il est à ce jour difficile voire impossible de séparer la responsabilité de chaque pression sur les dynamiques de population observées.

Ce tableau interroge le représentant de la FNE qui émet des doutes quant à sa pertinence. Le fait de ne pas être en mesure de renseigner pertinemment les niveaux de pressions potentielles constitue un manque, qui rend alors ce tableau de synthèse caduque. La constitution du tableau est aussi critiquée (couleur, caractère...). Il est proposé de le mettre en annexe dans le DOCOB.

Ce dernier ajoute qu'une **pression supplémentaire** à prendre en considération serait **l'érosion**, et dans un spectre plus large, **l'artificialisation du territoire**. Il cite l'exemple des falaises au nord de Dieppe (et celles de Criel-sur-mer) qui voient leurs parties hautes s'éroder rapidement. Le transit sédimentaire, modifié par les nombreux ouvrages de défenses contre la mer, est également mis en avant. L'artificialisation du territoire contribue à l'érosion du territoire : il prend pour exemple les cordons de galets, qui sont considérablement diminués par rapport aux décennies antérieures. C'est le principal problème du littoral Seine-marin selon lui. L'AFB répond que l'érosion est évoquée dans le TOME 2 mais l'artificialisation du territoire et ses effets induits pourront faire l'objet d'une partie supplémentaire, car peut décrit pour le moment, ce qui semble convenir aux autres membres du Groupe de Travail.

Synthèse des enjeux avifaunistiques sur la ZPS littoral Seine-marin

Le tableau de synthèse des enjeux sur la zone Natura 2000 est présenté. **Il référence les 43 espèces d'oiseaux pour lesquelles le site a été désigné, leur niveau d'enjeu, leurs effectifs et leur état de conservation.**

Le représentant des chasseurs réitère son désaccord sur le classement du goéland argenté et du grand cormoran en tant qu'enjeu sur la ZPS (« enjeu fort » et « enjeu secondaire ») et demande à ce que ce soit noté au compte-rendu. L'AFB répond que ce classement provient du calcul de hiérarchisation élaboré par le GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins) et n'émane donc pas d'un classement arbitraire effectué par les rédacteurs du DOCOB. Les populations déclinent depuis les années 70. Le GONm ajoute que le classement en enjeu fort du goéland argenté concerne les populations sauvages de cette espèce et non urbaines.

La discussion dérive sur le potentiel report des populations nicheuses, passant des falaises aux villes : est-ce possible? Même **s'il est très probable que certains nicheurs des falaises préfèrent maintenant les agglomérations, ce transfert ne permet pas à lui seul de compenser cette chute brutale d'effectifs. Un couple qui apparaît en zone urbaine ne compense pas un couple en espace naturel.** Comme le précise le GONm, les effectifs cumulés des populations urbaines et sauvages actuels vont également dans ce sens : il y a moins de goélands argentés qu'avant. Les participants au GT s'accordent pour que cette explication soit décrite dans le DOCOB.

Le FNE émet une remarque sur le choix des couleurs qui ne correspond pas aux standards en vigueur. Un gradient de rouge serait plus parlant qu'un gradient bleu. Le représentant des pêcheurs professionnels est du même avis. Il est demandé qu'un document plus pédagogique soit présenté pour le futur COPIL de validation de l'état des lieux.

Le représentant des pêcheurs professionnels revient sur le tableau de « synthèse des pressions et menaces ». Il souhaite une mise en avant des potentielles captures accidentelles moins flagrante. L'AFB mentionne que **les interactions entre la pêche professionnelle et les oiseaux sont peu connues pour l'instant sur le site.** Cela nécessitera avant tout des études complémentaires. De plus, il ne s'agit pas de hiérarchiser les pressions identifiées dans le document ou lors des discussions du groupe de travail (par rapport à l'érosion ou le changement climatique...). La DREAL rappelle qu'à ce stade, le DOCOB visera l'acquisition de connaissance sur les captures accidentelles et non pas la prise de

mesures réglementaires, du fait de l'absence actuelle de méthode nationale pour la prise en compte des interactions entre la pêche professionnelle et les captures accidentelles.

La DDTM demande ce que signifient l'indice de responsabilité et la note associée. La note est construite selon la méthodologie du GISOM, appliquée dans les autres sites Natura 2000 et les travaux du DSF, et correspond à un l'évaluation des tendances des effectifs et à l'enjeu de conservation de l'espèce (niveau de menace IUCN).

La DREAL retient des échanges sur ce TOME 1, le besoin de pédagogie pour les présentations en COPIL notamment sur la sensibilisation sur les goélands en ville et en espace naturel, la représentation cartographique des suivis par comptages.

3) TOME 2 : Etat des lieux des activités

Cette partie va permettre de faire un point sur le diagnostic de la pêche professionnelle et de présenter les mises à jour du diagnostic des activités récréatives.

Etat des lieux de la pêche professionnelle

Le diagnostic de la pêche professionnelle est rédigé et présenté par l'opérateur associé, le Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie, représenté par Fanchon Varenne, chargée de mission halieutique et Lucas Teysseire, chargé de mission environnement. **Ce diagnostic, au jour de la réunion Groupe de Travail, n'avait pas encore été présenté aux acteurs de la filière.** Une réunion est prévue prochainement. Mme Varenne et Mr Teysseire explique également qu'ils sont pour l'un, sur d'autres missions, et pour l'autre, récemment arrivé et n'ont par conséquent pas tout l'historique de la rédaction de ce diagnostic, qui émane du travail d'un autre chargé de mission.

La présentation permet de connaître les différentes méthodes de comptages des engins de pêche et les différents métiers utilisés. La fréquentation du site par les navires de pêche est annuelle avec un pic au printemps et à l'automne. **L'activité est diversifiée dans la zone** (filets, chaluts de fond, dragues à la CSJ et casiers), **et la concentration est plus marquée à ses frontières et sur le littoral.** Une **majorité de bateaux provient de ports locaux** mais d'autres peuvent aussi venir de plus loin. **Les données datent de 2014**, et elles semblent plus pertinentes que d'autres, pourtant plus récentes (2016). Le représentant des pêcheurs précise que **certains acteurs de la filière ont pu changer de techniques de pêche entretemps**, et donc choisir de viser d'autres espèces, à l'instar de la sole, de plus en plus rare, délaissée par certains fileyeurs au profit des bulots, plus rentables.

Le représentant du FNE demande si l'on peut établir un **lien de causalité entre les premiers maillons de l'écosystème marin** (le plancton) et **l'accès à la nourriture pour les oiseaux marins**. Il ajoute que les captures accidentelles représenteraient une menace moindre par rapport aux menaces plus globales sur l'écosystème et notamment le plancton. Il pointe du doigt le **manque d'études générales sur ces aspects** et sur la causalité entre les usages et les impacts sur la faune.

La DREAL retient des échanges qu'une validation auprès des pêcheurs professionnels est indispensable en amont du COPIL.

Mise à jour des activités récréatives

Les activités récréatives sont présentées succinctement avec un rappel sur la méthodologie d'acquisition de connaissances, avec notamment l'enquête auprès des structures de loisirs nautiques et aériens.

La présentation ne suscite pas d'interventions, jusqu'à la présentation de **l'usage grandissant des drones en milieu littoral**. Phénomène nouveau, ces engins sont accessibles à tous et leur utilisation est peu réglementée et difficilement contrôlable. La DREAL fait également part des **nombreuses demandes de survol de sites Natura 2000** pour des besoins de communication (publicités, reportages...). En absence d'évaluation des incidences de ce type de pratique, l'entrée réglementaire se fait par le dérangement d'espèces protégées. La bonne prise en considération de cette activité émergente est jugée importante par tous, avec la nécessité d'avoir une meilleure connaissance et plus tard un meilleur contrôle de ces engins volants en zone naturelle. Il existe de la documentation relative aux drones en espaces naturels. Un représentant du FDC 76 manifeste son intérêt à la lecture de ce rapport, qui lui sera donc transmis. Il serait intéressant de disposer d'une cartographie dans le docob indiquant les secteurs autorisant les survols de drones. D'après le CSLN, peu de secteurs le seraient.

Lors de la présentation des activités récréatives en milieu terrestres, l'AFB évoque la **« charte loi Warsmann » qui concerne l'organisation de trail (course à pied) sur le littoral**. Seulement deux clubs actuellement sont signataires de cette charte de bonnes pratiques, qui permettent de limiter l'impact sur l'environnement. Il s'agit également de viser une simplification administrative et d'être exonéré d'évaluation des incidences. Le Syndicat mixte littoral normand (animateur du site « ZSC- Littoral Cauchois ») va continuer à démarcher, en lien avec la DREAL, les associations n'ayant pas encore été signataire de cette charte. Le représentant du FNE évoque également l'organisation de triatlons (à Deauville, à Criel) qui pourraient aussi faire l'objet de ce genre de charte.

La FNE indique qu'il est difficile pour les communes de remplir les formulaires d'évaluation des incidences. La DREAL précise que les communes tout comme les porteurs de projets sont de plus en plus accompagner dans la démarche par les animateurs ou les services de l'Etat qui mettent à leur disposition des outils de type « pas à pas ».

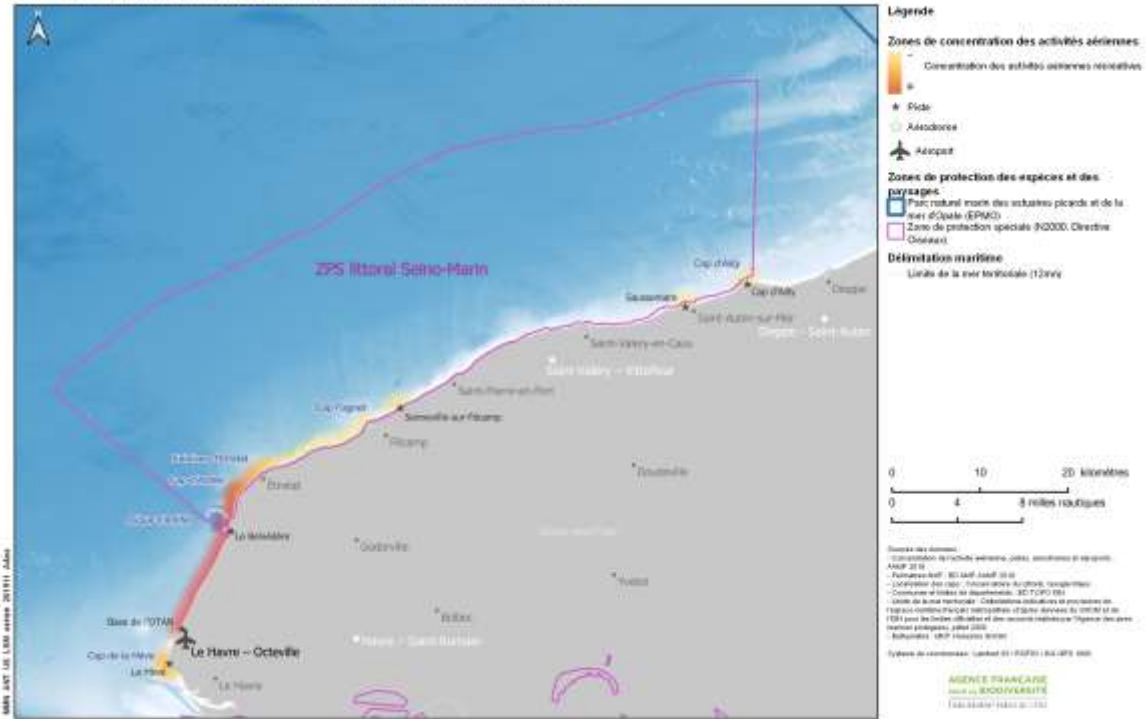
Cartes de synthèse des activités

L'AFB présente deux cartes qui mettent en avant les zones de concentration des activités récréatives.

Emanant des entretiens, **les informations contenues dans ces productions permettent d'apprécier de manière synthétique les zones de fortes concentrations d'activités et les « spots » de départs potentiels**. Il y a une carte des activités nautiques et une carte des activités aériennes. Le représentant du FNE s'interroge sur l'interprétation des cartes car elles donnent l'impression que les activités de loisirs nautiques notamment se concentrent à la côte alors que les plaisanciers vont au-delà de ces zones. L'AFB répond, c'est bien **une représentation des zones de concentrations d'activité**, figurant sur les cartes pour **éviter de surcharger les documents**. S'il est vrai que la plaisance à la possibilité de s'éloigner de la côte, il ne s'agit pas du comportement le plus répandu. Cela permet aussi d'éviter l'apparition de « zones blanches » (sans activités) qui auraient été inévitables si les informations transmises par les structures avaient été retranscrites directement. En représentant uniquement les « zones de fortes concentration d'activités », on évite de transmettre fausses informations aux lecteurs par une mauvaise lecture de carte.

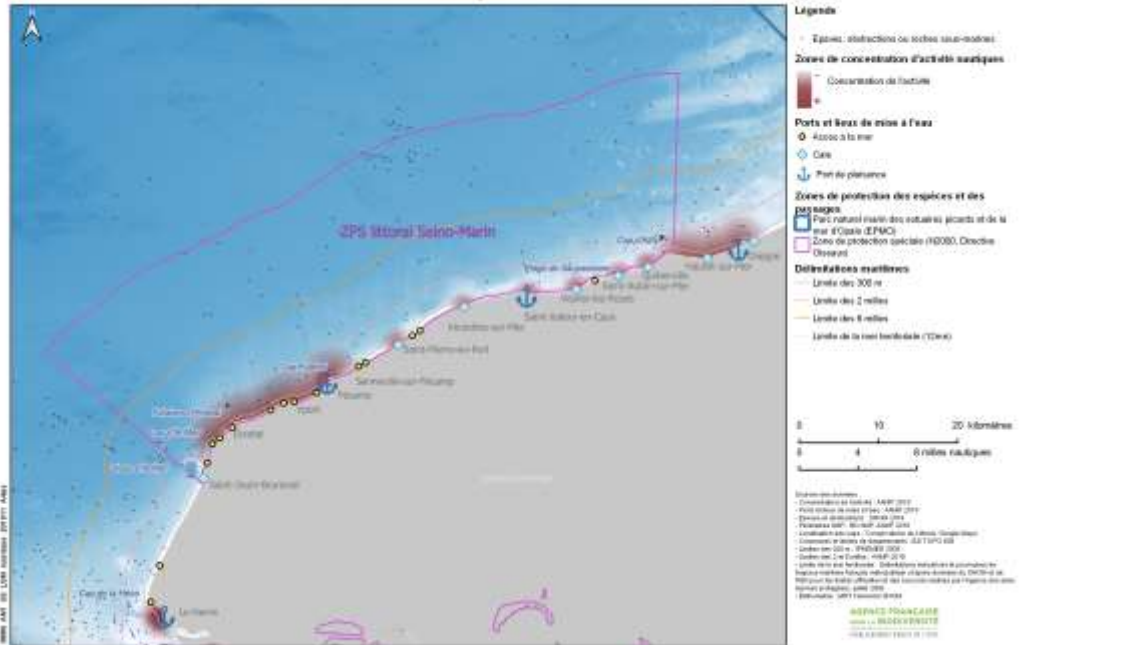
FACADE MANCHE MER DU NORD
ZPS Littoral Seine-Maritime : activités aériennes récréatives

EDITEE LE : 11/2019



FACADE MANCHE MER DU NORD
ZPS Littoral Seine-Maritime : activités de loisirs nautiques

EDITEE LE : 11/2019



Mise à jour des pressions et menaces

Une présentation du tableau de synthèse des pressions liées à chaque activité est faite.

Le représentant du FNE évoque le manque de lisibilité du tableau et réitère ses observations sur la notion de pression avérée et potentielle. Le système de couleurs est remis en question. De plus, il émet des doutes quant à la justification du classement des pressions en quatre niveaux : « faible », « moyen », « fort » et « inconnu ou négligeable ». Le peu de ressource bibliographique ne permet pas selon lui de décrire avec une telle précision les pressions inhérentes à chaque activité. L'AFB répond que **ce tableau possède deux informations importantes, le niveau de pression** (faible, moyen, fort, négligeable ou inconnu) **et la potentialité de corrélation** (pression avérée, pression potentielle). **Ce tableau permet d'apprécier quelles pressions émanent de telle ou telle activité.** Il sera néanmoins réétudié, et pourra faire l'objet d'une modification si une méthode de synthèse plus pertinente est trouvée. Le représentant du FNE ajoute qu'il serait **nécessaire d'ajouter une partie sur les aménagements littoraux dans le DOCOB pour tenir compte des nombreux travaux linéaire sur le littoral.** L'anthropisation du territoire a conduit à de nombreux effets négatifs sur l'environnement, de l'augmentation de l'érosion à la perte de zones de nurseries pour les poissons, et donc pour les oiseaux marins. Cet avis est partagé par plusieurs membres du GT. L'AFB propose d'ajouter une partie « artificialisation du littoral » dans le TOME 2.

4) Prochaines étapes

Les prochaines étapes du DOCOB sont présentées rapidement. Le COPIL de validation de l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités (TOME 1 et TOME 2) est prévu pour 2020, potentiellement au premier semestre. Il est également prévu d'organiser un premier groupe de travail sur les Objectifs à Long Terme (OLT), les Objectifs Opérationnels (OO) et les mesures de gestion. Le COPIL de validation des objectifs et mesures de gestion n'est pas indiqué à ce stade (TOME 3).

Une courte pause-café est proposée aux participants, avant de commencer l'atelier.

5) Atelier : Définir les Objectifs à Long Terme

Un atelier pédagogique est proposé aux membres du Groupe de Travail. Ce dernier va permettre de présenter les Objectifs à Long Terme tel que définis dans le CT 88, (document de référence relatif à la rédaction des plans de gestion d'aires protégées, incluant le réseau Natura 2000) et de réfléchir conjointement à ces derniers.

Une présentation est faite par les agents de l'AFB, elle comprend : définition, objectifs et étapes et un exemple concret.

Le déroulement de l'atelier est ensuite expliqué aux membres du GT. Il s'effectue en deux étapes. La première consiste en **un temps de réflexion individuelle** sur les futurs OLT pour la ZPS littoral Seine-marine, puis lors de la seconde étape, **les participants réfléchiront en groupe** à ces objectifs. Une mise en commun fait office de restitution. Pour cet atelier, les acteurs bénéficient de plusieurs documents

d'aide à la rédaction (synthèse des enjeux avifaunistiques sur la ZPS ; importance géographique du site pour les espèces) pour écrire ces OLT. Les agents de l'AFB viennent en appui aux participants si besoin.

Première étape

La première phase (réflexion individuelle) suscite l'interrogation du représentant de la FNE qui reste perplexe face aux cadres de la formulation des OLT. Il juge **l'entrée « oiseaux » des OLT insuffisante pour prendre en considération les véritables problèmes inhérents aux oiseaux marins**. Il propose ainsi **une nouvelle entrée « habitats »** qui lui paraît plus adaptée. Par exemple, la restauration des habitats intertidaux ou la lutte contre l'érosion permettrait de conserver les zones fonctionnelles (alimentation, nidification) des oiseaux. Cette idée est partagée par plusieurs membres du GT, notamment le représentant des pêcheurs qui ajoute plus concrètement que pour protéger les oiseaux marins, il faut protéger le milieu.

L'AFB précise que **ce site n'est désigné que pour les oiseaux marins**, et pas au titre de la Directive Habitat Faune Flore. **L'entrée des actions ne pourra donc qu'être « oiseaux » dans le cadre de Natura 2000**. Toutefois en tant que compartiment au sommet de la chaîne alimentaire marine, les oiseaux sont intégrateurs de bien des pressions. En intégrant ainsi l'ensemble des pressions influant sur les oiseaux marins, tout en conservant l'entrée espèce, il est possible d'agir sur ces pressions.

La FNE porte à l'attention des animateurs la nécessité d'être à l'écoute des citoyens français et de prendre en considération leurs demandes.

Après cela, les participants rédigent leurs OLT.

Seconde étape

Après une première réflexion, les participants sont invités à former des groupes en fonction de leur position autour de la table de réunion. Les deux groupes, accompagnés par deux animateurs de l'AFB, commencent le travail de concertation et de rédaction des OLT. Un point est fait par groupe.

GROUPE 1 :

Au sein du groupe : DREAL, CRPMEM, DDTM, Cellule de Suivi du Littoral Normand, CSRPN et GONm.

On distingue deux entrées distinctes : l'une « oiseaux » (comme stipulé dans le CT88), l'autre « habitats » (comme évoqué précédemment).

Pour les membres ayant opté pour une **entrée « oiseaux », plusieurs échelles sont proposées**, soit au niveau des populations nicheuses ou hivernantes, soit au niveau de l'espèce (ex : fulmar boréal).

L'entrée « habitats » est plus large et renvoie à la préservation des zones fonctionnelles des oiseaux en guise de leviers d'actions, (nidification, alimentation, repos, hivernage, migration) et parfois à des habitats particuliers comme la zone intertidale et les bancs de laminaires.

Les idées intégrées et **leviers d'actions proposent une multitude d'initiatives**, comme la création de zone de repos, des études complémentaires sur les interactions entre les activités humaines et les oiseaux ou encore des recherches sur les effets cumulés de ces pressions.

Au final, **le groupe s'accorde sur deux OLT. « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux nicheurs sur la ZPS » et « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux hivernants sur la ZPS »**. Les idées conservées pour la suite insistent sur la nécessité de **préserver les zones**

fonctionnelles des oiseaux et de mener des études pour une amélioration des connaissances. La cohérence des politiques publiques est également évoquée. Les leviers d'actions sont similaires à la première discussion en groupe.

GROUPE 2 :

Au sein du groupe : FNE, Elu Pêche Professionnelle, FDVL, Granulats marins, (absent pour cette partie du GT mais OLT lu : FDC76)

Similairement au groupe 1, **deux types de propositions ont été formulée :**

Des **propositions « directes » dans le cadre de Natura 2000 « oiseaux », ciblant des espèces groupes d'oiseaux à protéger** : fulmars boréaux et mouettes tridactyles, les oiseaux nicheurs.

Des **propositions « indirectes » ciblant le milieu marin au sens large ou les habitats fonctionnels essentiels** : pollutions, transit sédimentaire, fonctions des milieux, nourricerie.

Lors du travail de synthèse, le parti des acteurs a été de synthétiser l'ensemble de ces informations dans un unique objectif à long terme : **« Restaurer et protéger des zones fonctionnelles et les capacités d'accueil du site »**. Ceci en améliorant les **connaissances trop lacunaires** et notamment sur les liens entre les activités et l'état de santé des écosystèmes. Les **leviers d'actions identifiés sont, en priorité, la qualité du milieu et la protection du littoral des aménagements et de l'érosion**, et par la suite **le dérangement et les activités industrielles**.

Restitution des ateliers

La restitution est effectuée par un animateur de l'AFB.

Les deux groupes présentent des idées similaires. Ils s'accordent sur le fait que **l'entrée « oiseaux » n'est pas suffisante**, voire pertinente si l'on veut agir en faveur de l'environnement marin, et prônent **l'utilisation d'une entrée « habitats » et « fonctionnalités »**. La restauration des habitats fonctionnels fait également consensus (évoquée dans les leviers d'actions), notamment des capacités d'accueil.

Ils exposent également des différends. Le Groupe 1 a construit deux OLT avec une entrée « oiseaux » en visant les nicheurs et les hivernants, tandis que le **Groupe 2 s'est concentré sur un unique objectif à long terme, avec comme entrée les « capacités d'accueils »**. Les leviers d'actions identifiés par les deux groupes, pour atteindre ces objectifs, peuvent donc être parfois différents.

Conclusion de l'atelier

En conclusion, cet atelier a permis de constater la **grande hétérogénéité des objectifs et des propositions de chaque acteur** sur la zone Natura 2000. Bien que les OLT aient été définis précédemment, il était parfois **délicat pour les participants de ne pas s'avancer vers « le plus concret »** : les Objectifs Opérationnels et les mesures de gestion. Des **idées innovantes et pertinentes ont aussi été avancées**, qui permettront d'intégrer de nouveaux champs d'actions lors de la rédaction des OLT. **Ce travail va d'ailleurs servir de référence** aux opérateurs pour la suite du Document d'Objectifs.



Le compte rendu et la présentation seront envoyés aux participants de ce GT. Ils seront également disponibles sur le lien suivant :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/littoral-seino-marin-zps>

Clôture du GT à 17h45.

Annexe : feuille d'émarginement signée et excusés

Excusés :

Association des Pêcheurs Plaisanciers du Havre

Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie

Comité Régional de la Conchyliculture Normandie

Conservatoire du Littoral

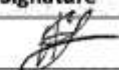
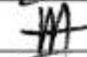
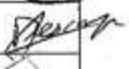


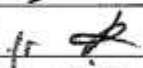



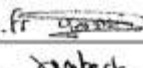


Conseil départemental de Seine-Maritime

Electricité De France (nucléaire)

Groupe de travail « Usages »
ZPS Littoral seino-marin

À Saint Pierre en Port, le 6 décembre 2019

Feuille d'émargement

Structure	NOM	Mail	Signature
AFB	GIMARD Antonin	antonin.gimard@afbbiodiversite.fr	
APECPY / FNE N4	EUZENAT-Gilla	gilles.euzenat@orange.fr	
CRPMEM Normandie	PERRON BECQUET Olivier	olivier.caratriepot@orange.fr	
CDVL 76	DESCAMPS Alexis	alexandre.descamps.cdvl76@gmail.com	
BENARD Dominique	FDC 76		
FDC 76	DANIEL Jordan	jdaniel@fdc76.com	
DOTM76 / Le Havre	FERNANDEZ Christèle	christele.fernandez@seine-maritime.gouv.fr	
FFESSM	BENBASSA dominique	dominique.benbassa@ffessm.fr	
EDFRE	SORET Clémence	clémence.soret@edf-en.com	
CRPMEM de Havre	VARENNE Fauchon	fauchon.varenne@comite-peches-normandie.fr	
CRPMEM Normandie	TEYSSEIRE Lucas	lucas.teysseire@comite-peches-normandie.fr	
CSLN	POISSON Emeline	emeline.poisson@csln.fr	
CSRPN	SIMON Serge	sergesimon76@gmail.com	
GOV	Fabrice Gallien	fabrice.gallien@unacoe.fr	
DOTM76 / SMLEM	Camille YOUNSI	camille.younsi@seine-maritime.gouv.fr	
DRAL Normandie	Jessica LANBERT		
Association Perier	A FB	"	
CBN - Eurois	RABRIET Mathilde	mathilde.rabriet@eurois.com	